



Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
Service des Ressources Humaines - Bureau des relations sociales

CST

Comité Social Territorial

du 26 novembre 2025

**Point n°5 : Point d'étape sur les
nouvelles conditions d'accueil et
d'organisation de travail
au terrain d'aventures
du jardin Nelson Mandela**

Le terrain d'aventures du jardin Nelson Mandela, géré par la division Centre-7 du Service d'Exploitation des Jardins, accueille depuis une dizaine d'années des enfants âgés de 7 à 11 ans. Pour rappel, ce terrain propose un fonctionnement différent de celui des quelques 550 aires de jeux existantes dans les espaces verts parisiens : les enfants sont obligatoirement confiés à des animateurs missionnés pour les encadrer sur des créneaux d'une durée d'une heure, en effectifs limités. Le terrain accueille jusqu'à une cinquantaine d'enfants par créneau le mercredi et les week-ends à la belle saison, pour un effectif d'encadrement allant de 2 à 6 animateurs selon les besoins.

La nécessité de faire évoluer les conditions d'accueil et de travail de ces agents a justifié l'instauration à compter du 1^{er} mai 2025 d'un nouveau cycle de travail, conforme à la durée légale du temps de travail, et mieux adapté à leur activité qui se poursuit très régulièrement les week-ends, avec des besoins de présence soumis aux saisons, et aux variations d'affluence.

Cette nouvelle organisation du fonctionnement du terrain d'aventures a été présentée au CST du 13 mars 2025 et le nouveau cycle de travail proposé a été voté dans cette même instance.

Il avait été annoncé lors de cette instance qu'un point d'étape serait fait lors du dernier CST de 2025.

Le terrain d'aventures étant soumis au régime des « Accueils Collectifs de Mineurs sans hébergement » au sens du Code de l'Action Sociale et des Familles (précisément « accueil de loisirs »), la DEVE a transmis au rectorat de l'académie de Paris l'attestation d'assurance de la Ville de Paris, couvrant les activités du terrain d'aventures, son projet pédagogique ainsi que le formulaire mis à jour de déclaration de l'équipement et des animateurs, documents qui ont d'ailleurs été validés par le rectorat.

1. Point sur les effectifs d'animateurs :

L'offre ludique et pédagogique renforcée sur cette aire constitue un service aux usagers unique à la DEVE, actuellement assuré par deux agents titulaires (la responsable du terrain d'aventures, agente de catégorie B, ainsi qu'une adjointe d'animation stagiaire depuis sa réussite au concours), ainsi que quatre vacataires, dont deux ont été recrutés au printemps 2025 à la suite de l'évolution des horaires et jours d'ouverture du fonctionnement du terrain d'aventures. Un troisième poste de titulaire est actuellement vacant (recrutement en cours).

L'ensemble des effectifs disponibles a permis d'assurer l'ouverture du terrain d'aventures tous les jours depuis le 1^{er} mai, et le refus d'enfants a été très faible.

Les agents ont cependant fait part d'une difficulté lorsqu'ils ne sont que deux sur le site (notamment le matin) puisqu'ils ne peuvent pas prendre leur pause méridienne en roulement simultanément à l'accueil des enfants.

2. Bilan sur la fréquentation du site :

Les chiffres présentés ici portent sur la période allant du 1^{er} mai au 30 septembre 2025.

Plus de 14 500 enfants ont été accueillis sur cette période de référence.

Quel que soit le mois concerné, l'amplitude de fréquentation reste quotidiennement très variable, avec un faible nombre d'enfants accueillis le matin, et un maximum d'enfants en deuxième partie d'après-midi.

	10-11h	11-12h	12-13h	13-14h	14-15h	15-16h	16 -17h	17-18h	18-19h*
Moyenne mai- juin- juillet- août- septembre 2025	3	4	5	5	13	18	19	20	9

* Ce créneau n'est ouvert qu'à partir de juin

Moyenne du nombre d'enfants accueillis dans la semaine : jours de scolarités versus jours chômés au moins partiellement)

Mai -juin et sept. 2025	10-11h	11-12h	12-13h	13-14h	14-15h	15-16h	16 -17h	17-18h	18-19h
Moyenne Lundi – Mardi- Jeudi – vend.	1	1	2	1	4	5	6	11	3
Moyenne Merc-Sam-Dim.	3	2	3	5	11	16	17	14	5

Sans surprise, la fréquentation est plus forte les jours où les enfants ne sont pas à l'école : 4 921 enfants ont été accueillis les mercredi / samedi / dimanche contre seulement 2 820 les autres jours de la semaine.

Focus sur la période estivale : moyenne du nombre d'enfants sur chaque créneau horaire pour la période estivale (juillet / août 2025)

	10h-11h	11h-12h	12h-13h	13h-14h	14h-15h	15h-16h	16h -17h	17h-18h	18h-19h
Moyenne fréquentation juillet-août	3	3	3	4	10	13	15	18	7

Même pendant la période estivale, la fréquentation du site le matin reste faible, la majorité des enfants continuant à fréquenter le parc l'après-midi.

Il est à noter que malgré la fermeture provisoire cette année des deux grandes structures de jeux du terrain d'aventure, dits « jeux extraordinaires », la fréquentation du terrain d'aventures durant les mois d'été affiche une hausse de 16% (sur des horaires élargis) : au total 6 851 enfants ont ainsi été accueillis sur la période de juillet/août 2025 contre 5 908 en 2023.

Avec l'appui de la mairie d'arrondissement et des directeurs d'école, la division Centre 7 souhaiterait développer l'accueil d'enfants scolarisés sur les créneaux du matin, pour en améliorer la fréquentation, en faisant notamment venir des classes le matin en semaine dans le cadre du dispositif « faire classe dehors ».

3. Axes d'amélioration concernant les conditions de travail et la sécurité du site

Instauration d'une pause méridienne fixe

Si la réglementation impose seulement la présence d'un personnel d'animation pour 12 enfants, en pratique, ce sont deux animateurs qui doivent être présents au minimum pour accueillir les enfants, pour des raisons de sécurité. Il a par ailleurs été constaté que lorsque moins de quatre animateurs étaient présents, une fermeture du site sur le créneau horaire de 12 h à 13 h ou 13 h à 14 h s'avérait nécessaire, ce qui a pu avoir pour conséquence d'entraîner un refus d'accueil d'enfants sur le créneau concerné.

Par conséquent, la DEVE, en concertation avec la mairie d'arrondissement, a prévu la suppression du créneau horaire d'accueil de 13 à 14 heures, et la fermeture de l'accès à la structure de jeux, pour permettre aux animateurs de prendre leur pause méridienne de 45 minutes dans de meilleures conditions qu'actuellement. La fréquentation reste en tout état de cause assez faible sur ce créneau.

Travaux de réhabilitation et sécurisation du site

La réparation des attractions dites « jeux extraordinaires » est prévue d'ici la fin d'année 2025, avec une réouverture au public prévue mi-décembre. Ces jeux étant les plus convoités par les enfants, elle pourrait entraîner une hausse de fréquentation du parc.

Par ailleurs, les problèmes de sécurité relatifs aux intrusions et incivilités pouvant parfois perturber le bon fonctionnement des activités ont été évoqués lors du comité stratégique (COSTRAT) des Halles en juin 2025. Depuis ces échanges, le passage des agents de la DPMP est devenu plus fréquent sur le site.

Une réflexion est par ailleurs en cours sur un projet de réhausse de 50 cm de la clôture, dépourvue de soubassement actuellement, ce qui permettrait de limiter les intrusions à l'intérieur du parc.

ANNEXE : cycle de travail des personnels assurant des missions d'animation au Terrain d'aventure du parc Nelson Mandela applicable depuis le 1^{er} mai 2025

Direction : Direction des Espaces verts et de l'Environnement

Fiche n° 18

Services : Service d'exploitation des jardins – Division Centre – 7 – Personnel assurant des missions d'animation au Terrain d'aventure du parc Nelson Mandela (corps des animateurs et des adjoints d'animation)

Cycle concerné : Cycle en roulement 4/3, saisonnier

Référence annexe 2 : Cycle avec deux horaires

Cycle en vigueur à partir du 1^{er} mai 2025

Niveau de sujexion	Pause méridienne hors temps de travail	Durée journalière moyenne	Jours fériés travaillés	JRTT intégré	JRTT libres (journée de solidarité déduite)
4	Oui 45 minutes	8h (horaire hiver) ou 9h (horaire été)	Oui sauf 25/12 et 1 ^{er} /01	52	1 au maximum

Horaires :

1 – **Hiver** : Octobre à février (5 mois) de 9h à 17h45

2 – **Printemps et été** (7 mois) :

- Mars à mai : de 9h à 18h45
- Juin à septembre : de 9h30 à 19h15

Description précise du cycle de travail :

Cycle		Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
A	Semaine type 1	8h ou 9h	8h ou 9h	8h ou 9h	RTT intégré	8h ou 9h	Repos	Repos
A	Semaine type 2	Repos	Repos	8h ou 9h	8h ou 9h	RTT intégré	8h ou 9h	8h ou 9h

Cycle		Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
B	Semaine type 1	Repos	Repos	8h ou 9h	8h ou 9h	RTT intégré	8h ou 9h	8h ou 9h
B	Semaine type 2	8h ou 9h	8h ou 9h	8h ou 9h	RTT intégré	8h ou 9h	Repos	Repos